

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2017**

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 25 mai 2017, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont absents :

M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général  
M<sup>e</sup> Daniel Martineau, greffier  
M<sup>e</sup> Olivier Trudel, greffier adjoint

---

**PROCÈS-VERBAL**

---



**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 35, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



**AVIS DE CONVOCATION**

Rapport verbal du greffier adjoint voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.



**2017-223**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**PROPOSITIONS**



**2017-224**

**MAIRIE – MANDAT EN JURICOMPTABILITÉ À LA FIRME QUOTIENT**

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures d'avoir un expert-comptable pour assister son procureur dans le processus d'amendement de la poursuite contre l'agglomération qui doit être terminée au plus tard à la fin du mois de juin 2017.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

DE confier à la firme Quotient le mandat d'assister le procureur de la Ville dans le processus d'amendement de la poursuite contre l'agglomération, lequel doit être terminé au plus tard à la fin du mois de juin 2017, et, sous réserve de cette date, d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le document joint à la résolution sous réserve des modifications demandées lors du comité plénier.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-225

**CONSEIL – AUTORISATION DONNÉE AU PROCUREUR DANS LE LITIGE DE LA CONTESTATION DES QUOTES-PARTS D'AGGLOMÉRATION**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'autoriser Me Pierre Laurin, à titre de procureur de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le litige de contestation des quotes-parts d'agglomération, à signer l'engagement écrit dont copie est jointe à la présente résolution.

Rejeté à l'unanimité, le président vote



2017-226

**DIRECTION GÉNÉRALE – ADOPTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2017-2027**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

De reporter ce point à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-227

**GREFFE – MANDAT DE REPRÉSENTATION AUX PETITES CRÉANCES (200-32-064111-155)**

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance numéro 200-32-064111-155 déposée en cour du Québec, division des petites créances.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

DE mandater Mme Marie-Joëlle Gosselin, directrice du Service de la gestion du territoire, afin de représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures devant la Cour du Québec, division des petites créances, (dossier 200-32-064111-155).

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**MOTIONS ET RÈGLEMENTS**



2017-228

**MAIRIE – AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2017-535 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 200 000 \$ POUR EFFECTUER LES TRAVAUX REQUIS PAR LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le Règlement n° 2017-535 décrétant un emprunt de 1 200 000 \$ pour effectuer les travaux requis par la Régie du bâtiment du Québec au Centre communautaire Jean-Marie-Roy (PJT-17-321-002).



2017-229

**MAIRIE – APPROPRIATION DE 60 000 \$ À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'approprier 60 000 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 5 % de l'estimation des dépenses prévues par le projet de *Règlement n° 2017-535 décrétant un emprunt de 1 200 000 \$, pour effectuer les travaux requis par la Régie du bâtiment du Québec au Centre communautaire Jean-Marie-Roy (PJT-17-321-002)*;

Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du Règlement.

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mme Lise Lortie, MM. Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejetée à la majorité



**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**



**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**



**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 32.

  
Sylvain Juneau, maire  
Daniel Martineau, greffier